

Conseil des arts et des lettres du Québec :

**RÉTABLIR LE NIVEAU DE PERFORMANCE
D'IL Y A DIX ANS
ET
RELEVER LES DÉFIS DE L'ÈRE NUMÉRIQUE**

Mémoire présenté à la ministre de la Culture, des
Communications et de la Condition féminine et au
ministre des Finances du Québec dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2012-2013

Par :

Le Mouvement pour les arts et les lettres

1908, rue Panet, B. 302

Montréal (Québec)

H2L 3A2

Tél. : 450 788-3258

Cell. : 450 880-2562

info@mal.qc.ca

Le 18 janvier 2012

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Mouvement pour les arts et les lettres (M.A.L.) regroupe plus de 10 000 artistes professionnels, artisans, écrivains et travailleurs culturels du Québec qui gagnent leur vie par la création, l'exécution et la diffusion d'œuvres en musique, danse, arts visuels, arts médiatiques, arts du cirque, littérature et métiers d'art. Le Mouvement est né en 1999 de la nécessité de préserver une vie artistique et culturelle riche et dynamique, ferment d'un mieux-être économique et social. Le Mouvement milite en faveur d'un accroissement significatif du financement public des arts et de la culture au Québec et au Canada, afin d'atteindre un niveau qui correspond à la fois aux besoins et au défi d'une culture québécoise et canadienne dynamique dans le monde d'aujourd'hui.

Plus précisément, le M.A.L. est très préoccupé par le financement public des arts et des lettres au Québec. Les données sur dix ans du Conseil des arts et des lettres (CALQ) montrent que pour rétablir le financement alloué à ce secteur à son niveau d'il y a dix ans, une augmentation substantielle du budget du CALQ est nécessaire. Ce constat survient alors que des investissements additionnels sont également requis pour soutenir les artistes et travailleurs culturels afin qu'ils se taillent une place de choix dans l'univers numérique par la création et la diffusion d'œuvres de haut niveau.

Les recommandations du M.A.L. au ministre des Finances du Québec en vue du Budget 2012-2013 sont donc les suivantes :

- Rétablir la performance du CALQ en matière de soutien aux arts et aux lettres (volet *Bourses aux artistes et écrivains professionnels* et volet *Subventions aux organismes*) à son niveau d'il y a dix ans en lui accordant des crédits budgétaires additionnels de 35,5 M\$.
- Augmenter rapidement le budget global du Conseil des arts et des lettres du Québec de manière à atteindre 135 M\$¹.
- Doter le Québec d'une vision à long terme de développement et de compétitivité assurant un niveau de financement public adéquat du milieu des arts et des lettres, afin de mieux aider les artistes, artisans, écrivains, travailleurs et organismes culturels à relever les défis actuels et futurs et à améliorer leurs conditions de vie.
- Se doter rapidement d'une stratégie culturelle québécoise de l'ère numérique assortie d'un financement adéquat pour que les artistes et travailleurs culturels du Québec puissent relever le défi numérique avec succès.
- Revendiquer le retour de la promotion internationale dans les priorités fédérales et le maintien, voire le rehaussement des investissements du fédéral en culture.

¹ Une étude économique réalisée pour le compte du M.A.L. avait établi, en 2008, que le budget récurrent total du CALQ devait passer à 125 M\$. Ce chiffre actualisé pour l'année 2012-2013 est de 135 M\$.

1. Rétablir la performance du CALQ à son niveau d'il y a dix ans

L'importance des retombées économiques et sociales du secteur culturel est généralement reconnue, de même que le fait que les œuvres et productions de nos artistes, artisans, écrivains et travailleurs culturels (le cœur créatif) font partie intégrante de l'identité culturelle québécoise et sont à l'origine du rayonnement du Québec à l'échelle internationale. Pourtant, ces réalités positives dissimulent les conditions socio-économiques précaires dans lesquelles le cœur créatif doit exercer son art.

La vitalité et la compétitivité des arts et des lettres dépendent d'abord de la capacité de création des artistes et des travailleurs culturels, ainsi que de la qualité et du caractère innovant de leurs œuvres et productions. Le CALQ constitue un creuset où sont nés nombre de grands succès qui ont fait la renommée culturelle du Québec. Il importe de lui donner les moyens de favoriser l'émergence d'œuvres, d'artistes et de compagnies du calibre des Robert Lepage, Marie Chouinard, Yannick Nézet-Séguin, Luc Courchesne, Les 7 doigts de la main (et de multiples autres artistes et compagnies réputés auxquels le Québec a donné naissance) pour que le Québec continue de faire sa marque dans un univers culturel décloisonné et de plus en plus concurrentiel.

Les représentants du M.A.L. sont très préoccupés par l'érosion de la performance du CALQ depuis dix ans dans sa mission de soutien direct aux artistes et organismes du milieu des arts et des lettres, érosion que démontrent des données du CALQ.

Volet Bourses aux artistes et écrivains professionnels

- En 2001-2002, le CALQ répondait à 38,7 % des demandes de bourses provenant des artistes et des écrivains professionnels. En 2010-2011, il ne répondait plus qu'à 28,0 % des demandes de bourses.
- Entre 2001-2002 et 2010-2011, la valeur de la bourse moyenne est passée de 6 727 \$ à 6 977 \$, soit une hausse de seulement 3,7 % sur dix ans.
- Pendant cette période, le nombre de bourses accordées a peu augmenté, passant de 1 323 à 1 463 bourses, une hausse d'environ 10 %. Pourtant, les demandes de bourses sont parallèlement passées de 3 421 à 5 225, une augmentation de 52 %.
- Globalement, le budget du CALQ attribué aux bourses aux artistes ne s'est accru que de 15 % en dix ans, étant passé de 8,9 M\$ en 2001-2002 à 10,2 M\$ en 2010-2011. Il s'agit d'une progression nettement moins rapide que l'inflation.

Ces observations signifient que

- pour rétablir aujourd'hui le taux de réponse aux demandes de bourses à un niveau de 40 %, comme il y a dix ans,
- et pour offrir une bourse moyenne de 8 500 \$ (montant tenant compte d'une inflation conservatrice de 2 % depuis 2001-2002),

le Budget du Québec 2012-2013 devrait accorder des crédits additionnels de 7,5 M\$ au CALQ pour ce volet.

Volet Subventions aux organismes

- Depuis 2002-2003, la subvention moyenne aux organismes est passée de 111 329 \$ à 97 998 \$², en baisse de 12 % sur neuf ans.
- Pour rétablir la subvention moyenne au niveau d'il y a neuf ans, il faudrait la porter à 140 000 \$ et,

le Budget du Québec 2012-2013 devrait accorder des crédits additionnels de 28 M\$ au CALQ pour ce volet.

Ainsi, le M.A.L. propose de rétablir la performance du CALQ (volet *Bourses aux artistes et écrivains professionnels* et volet *Subventions aux organismes*) à son niveau d'il y a dix ans, en faisant en sorte que le Budget du Québec 2012-2013 lui accorde des crédits additionnels de 35,5 M\$. Cela ne tient cependant pas compte des crédits nécessaires pour implanter la stratégie culturelle du Québec dans l'économie numérique.

2. Mettre fin au déficit structurel

Cela étant, une augmentation de 35,5 M\$ des crédits budgétaires octroyés au CALQ ne ferait qu'actualiser l'état du financement d'il y a dix ans, sans pour autant répondre aux besoins structurels identifiés dans une étude publiée en janvier 2008 pour le compte du M.A.L. Déjà, le rapport d'étude établissait que «plus de 10 ans après sa création, les programmes de bourses et subventions du CALQ ne sont pas en mesure de répondre adéquatement aux besoins des artistes et des organismes du secteur. Le secteur des arts et des lettres est d'autant plus fragilisé qu'il doit composer avec des défis majeurs associés à son évolution et aux transformations qu'elle suppose³ ».

Ce rapport énumérait les nombreux défis auxquels est confronté le secteur des arts et des lettres du Québec en regard du sous-financement chronique dont il souffre, soit :

- les défis associés à la condition individuelle des artistes
Notamment, l'indigence des artistes, leurs revenus moyens annuels ne dépassaient pas 17 000 \$ pour la majorité d'entre eux, malgré un niveau de scolarité et de formation supérieur à celui de la population, les besoins financiers liés au développement de la pratique professionnelle (dépenses liées aux outils de travail, formation et ressourcement, intégration des nouvelles technologies, capacité de faire valoir son travail et de le diffuser, etc.) et le faible niveau d'aide disponible pour les artistes émergents; et

² Même si le budget de l'OSM (5,6 M\$) était encore sous la responsabilité du CALQ, la subvention moyenne ne serait que de 106 369 \$, soit toujours inférieure à celle de 2002-2003.

³ DS 20 07 Conseil en management, stratégie et économie, *Étude sur les défis et les besoins économiques du secteur québécois des arts et des lettres, Sommaire du rapport final I*, janvier 2008, p.3

- au contexte organisationnel

Notamment, la situation précaire des organismes artistiques : les cachets et les droits versés aux créateurs et aux artistes et la rémunération offerte aux professionnels et travailleurs culturels par les organisations que soutient le CALQ sont demeurés en deçà de la valeur du travail fourni, bien que le financement public du secteur avait augmenté, principalement au moyen des crédits octroyés au CALQ.

De plus, « il est difficile pour une majorité d'entre eux (ndlr : une majorité des organismes) d'atteindre un niveau d'activités leur permettant de se positionner favorablement pour générer des revenus autonomes – revenus d'exploitation et de sources privées »⁴ (mécénat et commandites).

À l'instar des données analysées en première partie du présent mémoire, le rapport de 2008 soulignait :

- la non-indexation du budget du CALQ en fonction du coût de la vie;
- l'augmentation importante des demandes faites au CALQ;
- la lente croissance du nombre de bourses octroyées et du montant moyen de ces bourses, de sorte que « les coûts importants de production que doivent assumer les artistes rendent souvent nécessaire l'amputation des frais de subsistance prévus aux bourses. Soulignons que les montants fixés pour ces frais de subsistance n'ont pas été indexés au coût de la vie depuis de nombreuses années ».⁵
- l'insuffisance du soutien moyen accordé aux organismes.

Les auteurs de l'étude de 2008 avaient alors réalisé un nouvel exercice d'évaluation des besoins économiques et financiers devant permettre une consolidation du secteur des arts et des lettres. Ils avaient établi que 139 M\$ additionnels étaient nécessaires annuellement, toutes sources de revenus réunies, dont 50 M\$ en provenance du gouvernement du Québec. Le CALQ étant le principal interlocuteur du gouvernement provincial pour le secteur des arts et des lettres, l'étude établissait que son budget récurrent total devait passer de 85 M\$ à 125 M\$, une demande que réitère le M.A.L. depuis. Cinq ans plus tard, ce chiffre actualisé pour l'année 2012-2013 est de 135 M\$.

Le rapport de l'étude concluait que « travailler sur la base d'engagements financiers gouvernementaux suffisants et continus, établis dans une vision à long terme de développement et de compétitivité, apparaît toutefois comme un levier essentiel pour l'existence et l'essor du secteur. »

⁴ DS 20 07 Conseil en management, stratégie et économie, *Étude sur les défis et les besoins économiques du secteur québécois des arts et des lettres, Sommaire du rapport final I*, janvier 2008, p.2.

⁵ DS 20 07 Conseil en management, stratégie et économie, *Étude sur les défis et les besoins économiques du secteur québécois des arts et des lettres, Sommaire du rapport final I*, janvier 2008, p.1

Le M.A.L. recommande que le budget global du CALQ soit rapidement rehaussé à hauteur de 135 M\$.

Il propose également que le Québec se dote d'une vision à long terme de développement et de compétitivité assurant un niveau de financement public adéquat du milieu des arts et des lettres, afin de mieux aider les artistes, artisans, écrivains et travailleurs culturels à relever les défis actuels et futurs et améliorer leurs conditions de vie.

3. Le défi de l'économie numérique

En novembre dernier, à la suite du mandat qui leur avait été confié par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le CALQ et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) rendaient publics leurs rapports respectifs sur le défi numérique dans le secteur culturel. Ces rapports ont le mérite de bien documenter le défi et le retard qu'accuse le Québec en matière d'offre de contenus culturels numérisés et d'exploitation d'outils de création, de production et de diffusion correspondant à l'ère numérique.

Pour le M.A.L., il est impératif d'aligner le financement public de la culture sur cette nouvelle réalité pour assurer aux œuvres et productions québécoises une place enviable dans l'univers numérique. D'autant plus que l'abondance et la diversité des produits culturels étrangers fait pression pour des contenus québécois de grande qualité.

Le M.A.L. reconnaît la pertinence des crédits annoncés lors du Budget du Québec l'an dernier en vue de créer un fonds des technologies numériques en arts et lettres, soit des crédits de 500 000 \$ par année, pendant trois ans, à partir de 2011-2012. Bien qu'il s'agissait d'un premier geste timide vue l'ampleur du défi numérique, nous nous souvenons que le ministre des Finances avait alors précisé qu'il s'agissait d'un début. Nous espérons donc que le Budget 2012-2013 sera déterminant au chapitre du défi numérique.

Le gouvernement doit donner son envol à une stratégie culturelle québécoise de l'ère numérique et la doter d'un financement adéquat. Il en va du succès et de l'avenir de nos artistes, artisans, écrivains, travailleurs culturels et compagnies artistiques et du rayonnement de la culture québécoise dans cet univers. Il s'agit d'une urgence stratégique.

4. Le risque d'un désengagement du gouvernement fédéral en culture

Le M.A.L. est inquiet de l'approche et des visées du gouvernement fédéral en matière de financement de la culture. Ce gouvernement ayant annoncé des coupes budgétaires pouvant atteindre 10 % dans tous les secteurs d'activité, le M.A.L. s'attend à ce que de telles coupes se concrétisent en culture, voire se répètent année après année. Le M.A.L. est préoccupé par les impacts qu'auraient ces coupes au Québec, où le gouvernement québécois compense déjà l'abolition, en 2008, des programmes de soutien au rayonnement des artistes d'ici à l'étranger, soit les programmes *PromArt* et *Routes commerciales*.

Nous craignons que le gouvernement conservateur décide, par exemple, d'axer de plus en plus ses interventions sur des programmes destinés à soutenir des clientèles spécifiques, qui relèvent davantage des priorités fédérales. Ou qu'il désire revoir la répartition du financement alloué à la culture au prorata des provinces, auquel cas le Québec serait pénalisé. Enfin, le M.A.L. s'inquiète du risque que représenterait, pour le Québec, un éventuel désengagement brutal du gouvernement fédéral en culture.

Dans cette perspective, le M.A.L. considère important que le gouvernement du Québec revendique le retour de la promotion internationale dans les priorités fédérales et le maintien, voire le rehaussement des investissements du fédéral en culture.

ANNEXE

Les associations membres du M.A.L.

Le Conseil québécois de la musique (CQM) est un organisme sans but lucratif qui regroupe les organismes et les individus professionnels œuvrant dans le domaine de la musique dite de concert. Ses membres, plus de 275, issus de la communauté musicale professionnelle du Québec, sont les principaux organismes de production – comme les orchestres symphoniques, les ensembles, les quatuors – les organismes de diffusion – tels les festivals et les salles de spectacles – les maisons d’enseignement et d’enregistrement ainsi que les interprètes, compositeurs, musicologues, réalisateurs et gestionnaires. Le CQM offre également à ses membres de nombreux avantages et services. Le programme *Diapason* pour le soutien à la gestion, la formation continue, la diffusion de calendriers de concerts, le développement d’ententes avec différents partenaires commerciaux, la publication d’un répertoire électronique de ses membres ainsi que de nombreuses activités de promotion comme *Les Prix Opus*, *Adoptez un musicien!* et, sur la scène internationale, *Le Québec, une présence collective à Musicora*.

Le Conseil des métiers d’art du Québec (CMAQ) regroupe près de 900 membres associés sur une base volontaire conformément au mandat qui lui est confié dans le cadre de la loi sur le statut de l’artiste. Le CMAQ a pour mandat de représenter et défendre les intérêts sociaux et moraux des artistes et artisans professionnels québécois en métiers d’art et de les soutenir dans l’exercice professionnel de leur métier. Le CMAQ est propriétaire et gestionnaire de quatre sociétés autonomes qui travaillent à la diffusion des produits métiers d’art, soit le *Salon des Métiers d’art du Québec*, *Plein Art Québec* et la *Galerie Créa*, organismes sans but lucratif non subventionnés qui s’autofinancent entièrement, et *Avenue Métiers d’art*, société privée en partenariat avec la SODEC qui détient trois boutiques pour la diffusion des produits métiers d’art. En plus d’offrir de multiples services à la communauté des artisans (formation, soutien à la carrière, informations, etc.) et des activités de diffusion au Québec et à l’étranger (salons, expositions, etc.), le CMAQ veille à assurer l’intégrité des produits métiers d’art au Québec par un suivi rigoureux de la qualité des œuvres et produits et un respect des normes et standards propres à chaque famille de métiers.

Le Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) est le regroupement national qui représente les créateurs professionnels indépendants, les travailleurs culturels et les centres d’artistes (recherche, production, diffusion et distribution) se consacrant à la discipline des arts médiatiques qui comprend quatre pratiques : cinéma d’auteur, vidéo d’auteur, nouveaux médias et arts audio. Il a pour mandat de représenter les arts médiatiques auprès des gouvernements et des institutions de tous paliers afin d’améliorer les conditions de création et de vie de sa communauté, de soutenir le cheminement et le développement professionnels de ses artistes et travailleurs culturels et de promouvoir ici et au-delà des frontières les activités et les œuvres de l’ensemble de ses membres. C’est au Québec que l’on retrouve la plus forte concentration de créateurs et d’organismes artistiques en arts médiatiques ainsi que le plus grand éventail d’œuvres réalisées chaque année dans tout le Canada. L’excellence et l’innovation des créateurs québécois dédiés aux arts médiatiques et le calibre de leurs œuvres sont reconnus mondialement.

Le Regroupement québécois de la danse (RQD) représente et défend les intérêts de près de 500 professionnels de la danse dont une soixantaine d'organisations (écoles professionnelles, diffuseurs spécialisés et organismes de services). Regroupant tous les secteurs de la pratique de la danse – formation, interprétation, recherche, création, production, diffusion –, le RQD profite de cette force unique de représentation pour mettre en œuvre des projets structurants pour l'ensemble de la discipline.

Le RQD est fondé sur la nécessité de doter le milieu professionnel de la danse d'une voix commune, au-dessus de la mêlée et des intérêts de chacune de ses composantes. Ses actions s'articulent selon cinq domaines d'intervention : vie associative, concertation et mobilisation, représentation publique, valorisation de la discipline et consolidation organisationnelle. Parmi les services offerts : un programme de remboursement des classes d'entraînement, une panoplie d'activités de développement professionnel et un réseau dynamique de contacts, d'échanges et d'informations.

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) rassemble 65 de ces organismes dans la plupart des régions du Québec qui œuvrent dans les secteurs des arts visuels et des arts médiatiques. Le RCAAQ dispense à ses membres des services de formation, de promotion et de représentation. Les centres d'artistes sont des lieux de création, de diffusion et de production, sans but lucratif, dirigés par des artistes, dont l'activité principale est de mettre à la disposition des artistes professionnels des espaces, des équipements, des services et des ressources spécialisées. Le RCAAQ est l'éditeur du *Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec et du Canada*.

En piste, Regroupement national des arts du cirque représente plus de 300 membres, organismes et professionnels œuvrant dans les arts du cirque. Depuis 1996, En Piste soutient le développement de son milieu en encourageant les initiatives de création, en multipliant les activités de représentation et de promotion des événements cirque, en offrant de la formation continue, en répondant aux demandeurs de performances artistiques chaque année et en soutenant l'accueil et la mise en réseau de près de 15 délégations culturelles venues de l'étranger. En Piste, le seul regroupement en arts du cirque au Canada, travaille à promouvoir les arts du cirque en créant un véritable réseau pancanadien spécialisé dans ce domaine.

Treize Conseils régionaux de la culture, (CRC) soit du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Outaouais, de Lanaudière, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie et des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Les conseils régionaux de la culture ont comme mission de base d'appuyer le développement des arts et de la culture sur leur territoire. Pour se faire, ils regroupent, concertent et représentent leurs membres. Ils assument une veille, défendent et font la promotion des arts et de la culture. Ils documentent les enjeux et les problématiques de leurs milieux respectifs, favorisent la circulation de l'information, la consultation, les échanges, la concertation et la mise en réseau. Ils contribuent à la reconnaissance publique des lieux, des milieux et des intervenants de la culture et des communications.

